



AMAP " LA FERME RICHART " ŒUFS

WITTELSHEIM

Saison 2026/2027


1

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent **contrat d'engagement** est signé entre :

Le producteur	Le consomm'acteur
EARL RICHART - RICHART Antoine	NOM, prénom
125 Grand Rue 68480 ROPPENTZWILLER	Adresse..... Code postal, commune
earlrichart@yahoo.fr 03.89.07.94.49 / 06.87.12.15.83	Mail
	Tél

Les membres de ThurAmap reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la **Charte de ThurAmap** (voir www.thuramap.fr, onglet « Une amap, c'est quoi ? »).

LES PANIERS : Le consomm'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre des paniers dont la composition est la suivante :

Type de production : Agriculture biologique, certifiée AB 

COMPOSITION D'UN PANIER POUR TOUTE LA DUREE DE LA SAISON :

Le consomm'acteur compose son panier en choisissant le nombre d'œufs qu'il souhaite acheter à chaque distribution, toutes les 2 semaines environ (voir détail des dates de distribution).

Œufs extra frais, de taille moyenne ou grosse, selon l'âge des poules pondeuses (moyens en début de ponte, puis plus gros).

QUANTITE	COUT	NOMBRE	TOTAL
Demi-douzaine	2.10€		
Douzaine	4.20€		
TOTAL PANIER			

Les œufs seront à disposition sur des plateaux à alvéoles ; **le consomm'acteur devra prévoir une boîte** pour les transporter.

Rappel : Les œufs distribués sont extra-frais (pondus dans la semaine). Ils sont considérés comme extra-frais jusqu'à 9 jours après la ponte et comme frais jusqu'à 28 jours après la ponte.

LES DISTRIBUTIONS : Elles ont lieu toutes les 2 semaines environ pendant la durée de la saison au lieu et aux dates indiqués ci-après.

Durée de la saison pour le consomm'acteur	La saison commence le et se termine le 11 mars 2027 .
Nombre total de distributions	La saison correspond à paniers . (26 paniers pour la saison complète commençant le 09 avril 2026, répartis sur 24 distributions)
Jours de distribution	Les distributions ont lieu les jeudis, entre 18h00 et 18h45

<p>Dates de distribution</p> <p><u>Attention :</u></p> <p>Paniers doubles le 17 décembre 2026 et le 11 mars 2027</p> <p>Possibilité de les décaler à la distribution précédente.</p>	<input type="checkbox"/> 09 avril 2026	<input type="checkbox"/> 30 juillet 2026	<input type="checkbox"/> 19 novembre 2026
	<input type="checkbox"/> 23 avril 2026	<input type="checkbox"/> 13 août 2026	<input type="checkbox"/> 03 décembre 2026
	<input type="checkbox"/> 07 mai 2026	<input type="checkbox"/> 27 août 2026	<input type="checkbox"/> 17 décembre 2026 (Panier double)
	<input type="checkbox"/> 21 mai 2026	<input type="checkbox"/> 10 septembre 2026	<input type="checkbox"/> 14 janvier 2027
	<input type="checkbox"/> 04 juin 2026	<input type="checkbox"/> 24 septembre 2026	<input type="checkbox"/> 28 janvier 2027
	<input type="checkbox"/> 18 juin 2026	<input type="checkbox"/> 08 octobre 2026	<input type="checkbox"/> 11 février 2027
	<input type="checkbox"/> 02 juillet 2026	<input type="checkbox"/> 22 octobre 2026	<input type="checkbox"/> 25 février 2027
	<input type="checkbox"/> 16 juillet 2026	<input type="checkbox"/> 05 novembre 2026	<input type="checkbox"/> 11 mars 2027 (Panier double)
Lieu de distribution	Foyer Rencontre et Loisirs – 24 rue des Fauvettes - Wittelsheim		

LE PRIX ET LES PAIEMENTS

Prix pour la saison :€ X paniers =€

Paiement par chèques à l'ordre de : SAS RICHART

A la signature du contrat, le consommateur remet au producteur :

1 chèque de €, encaissé en mai 2026, ou lors de l'inscription pour les personnes s'inscrivant en cours de saison

Ou pour les contrats d'une valeur supérieur à 50.00€

2 chèques de €, encaissés en mai 2026 ou lors de l'inscription (pour les personnes s'inscrivant en cours de saison) pour le premier et en janvier 2027 pour le second.

Par virement bancaire

1 virement lors de l'inscription

Ou pour les contrats d'une valeur supérieur à 50.00€

1 virement de€ en mai 2026 et 1 virement de€ en janvier 2027

Carte à points :

Vous souhaitez de temps en temps pouvoir prendre **plus** d'œufs que votre panier hebdomadaire ?

Il s'avère que la charte des amaps ne permet pas d'achats supplémentaires hors contrats et de paiements en espèces sur les lieux de distribution. Pour répondre à ce type de demandes, ThurAmap a créé pour vous la carte à points.

Pour l'AMAP La Ferme Richart, vous pouvez acquérir une carte sans date limite d'utilisation, et renouvelable/rechargeable sous conditions **d'une valeur mini de 20 points (20€) et d'une valeur maxi de 40 points (40€)**. Cette carte vous permet également de choisir des steaks. Paiement par chèque à l'ordre du producteur lors de l'achat de la carte.

Attention ! Seules les personnes, ayant souscrit un contrat de saison auprès de l'AMAP La Ferme Richart, pourront renouveler leur carte à points en cours de saison.

Renseignez-vous auprès de votre AMAP ou au point info de ThurAmap.

Le consommateur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (12€), pour la saison 2026/2027. Une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'AMAP auxquelles vous êtes inscrit(e).

RAPPEL : Conformément à l'engagement associatif de chaque adhérent(e) lors de son adhésion à ThurAmap, le consommateur se doit de participer activement à la vie de l'association, (distribution, évènement ou travaux administratifs), au moins 1 fois au cours de la saison.

Merci d'indiquer ci-dessous si vous êtes intéressé(e), pour participer au comité de pilotage de l'AMAP « LA FERME RICHART » OUI NON

Fait à, le et signé en deux exemplaires par les parties.

Le producteur	Le consommateur
(signature)	(signature)